

Ministère
de l'Écologie,
du Développement
Durable
et de l'Énergie

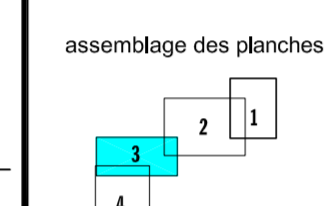


Centre d'Études
Techniques de
l'Équipement

CETE

Midi-Pyrénées
Laboratoire
Régional
d'Auvergne-Provence
Spécialité
Géologie - Risques Naturels

Tout ou partie d'un dossier préliminaire
n° 20100000000 du 20 mars 2014
Date de mise à jour de l'ouvrage
le 14 mai 2014
Géologue
Gilles BOUTIER
Carte 100000_franche3.dwg
Date 02/02/17



Echelle :
1 / 10 000

Décembre 2013
Dossier n° 111 de 00104
Référence DAO :
PFR - Gorges du Tarn,
Cartes 50000 - 20131 -
carte 100000_franche3.dwg

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES DE CHUTES DE ROCHERS

**Gorges du Tarn
et de la Jonte**

CARTOGRAPHIE REGLEMENTAIRE

Planche 3/5

PREFECTURE DE LA
LOZERE

Direction Départementale des Territoires
de la Lozère

Servise : Sécurité, Risques, Énergie et Construction
Unité : Prévention des Risques
4, avenue de la Gare
48 002 MENDES

Fond de plan SCAN 25 © - IGN agrandi au 1/10 000

ZONAGE REGLEMENTAIRE

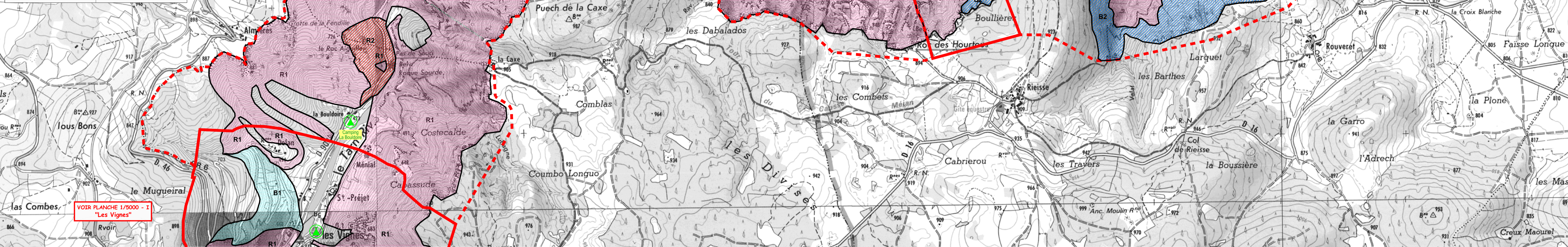
- B1** Zone où l'Etat permet d'autoriser tout type de construction, prévention envisageable.
- B2** Zone où l'Etat permet d'autoriser les constructions soumises à autorisation de construction et de travaux de gros œuvre, sous réserve de la prévention des risques envisageable.
- R1** Zone où l'Etat ne permet pas d'autoriser les nouvelles constructions, les figures de terrain sont susceptibles de provoquer des chutes de rochers susceptibles de causer des dommages matériels et humains.
- R2** Zone où l'Etat ne permet pas d'autoriser les nouvelles constructions et où la prévention est à envisager.

Zone de camping

Limite de zones extrinsèques au 1/50000

Limite de la zone couverte par le P.P.R.

ECHELLE GRAPHIQUE



VOIR PLANCHE 1/5000 - H
"Le Colonel et Goujac"

VOIR PLANCHE 1/5000 - G
"La Malène"

VOIR PLANCHE 1/5000 - I
"Les Vignes"

Ministère
de l'Écologie,
du Développement
Durable
et de l'Énergie



Centre d'Études
Techniques de
l'Équipement

CETE
Méditerranée

Laboratoire
Régional
d'Aix-en-Provence
Service
Géologie - Risques Naturels

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES DE CHUTES DE ROCHERS

**Gorges du Tarn
et de la Jonte**

CARTOGRAPHIE REGLEMENTAIRE

Planche J
Le Rozier

PREFECTURE DE LA
LOZERE

Direction Départementale des Territoires
de la Lozère

Service : Sécurité, Risques, Énergie et Construction
Unité : Prévention des Risques
4, avenue de la Gare
48 005 MENDE

Vu et annexé à l'Arrêté Préfectoral
n° 2014069-0006 du 10 mars 2014
Copie certifiée conforme
pour le Préfet et par délégation
le Chef du Service Risques Énergie Construction
de la DDT48
Bouquet
Estelle ROUQUET

Echelle :
1 / 5 000

Décembre 2013
Dossier n° 11 60 00104

Référence DAO :
PPR - Gorges du Tarn \\
Cartes 5000 - 2013 \\
rozier.dwg

